

La Présidente de Nantes Université,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2022 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement ouvert aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi de technicien de recherche et de formation, BAP E, emploi-type Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information, organisée par NANTES UNIVERSITE est composée ainsi qu'il suit :

Madame REZEAU Stéphanie, Technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Présidente, Nantes Université, Nantes,

Monsieur RAZBAN Tchanguiz, Professeur des universités classe exceptionnelle-2, Nantes Université, Nantes,

Monsieur EMOND Hervé, Assistant ingénieur, Université d'Angers, Angers.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 12 mai 2022.

La Présidente de Nantes Université

Carine Bernault

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation

Le premier vice-président
DOMINIQUE AVERTY